

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GRAND ORIENT DE FRANCE

SEPTEMBRE 1960



DISCOURS d'OUVERTURE

par le SERENISSIME GRAND MAITRE

Marcel J. RAVEL



Distribué par le FOYER PHILOSOPHIQUE

16, Rue Cadet - PARIS (9^e)

DOCUMENTATION :

ARCHIVES des At. et BIBLIOTHÈQUES
des Membres du G. O. D. F.

DISCOURS D'OUVERTURE

D E

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GRAND ORIENT DE FRANCE

par le Ser. : G. : M. : Marcel J. RAVEL

1^{re} SÉANCE PLÉNIÈRE : le 5 SEPTEMBRE 1960

VV. : MM. : mes FF. : en vos grades et qualités,

Soyez les bienvenus dans ce Temple prestigieux où l'honneur m'échoit de vous accueillir.

La conjoncture générale, les conjonctures particulières, sont telles, qu'elles ont dû provoquer dans vos esprits de profondes méditations, et sans doute, dans vos Loges, de larges réflexions, dont nous aurons ici connaissance.

— Avant de passer à la phase constructive de nos travaux, qu'il me soit permis de jeter avec vous, et pour vous, un regard d'ensemble sur l'année qui vient de s'écouler.

Sans doute est-ce l'effet du hasard, mais je ne peux m'empêcher de constater que mes années de « présidence » ont toutes été marquées par d'importants événements, la plupart du temps imprévisibles. Celle qui vient de s'écouler n'a pas échappé à la règle. Et, si je voulais tout examiner, la journée entière ne suffirait pas.

Vous ne me tiendrez donc pas rigueur d'alléger volontairement — et malgré cela, il sera long — cet exposé, en le décomposant en trois chapitres principaux :

§ I — Situation maçonnique sur le plan national.

§ II — Situation maçonnique sur le plan international.

§ III — Enfin, la Maçonnerie du G. . O. . de France en son contexte intérieur et en sa position vis-à-vis de l'état actuel de notre Pays.

— I —

SITUATION MAC. . SUR LE PLAN NATIONAL

Il est superflu de vous rappeler ce qui s'est passé l'an dernier, dans la semaine qui suivit notre Assemblée générale.

Vous vous souvenez que la Grande Loge de France fut représentée par ses plus hauts dignitaires à notre séance de clôture et à notre banquet.

Vous vous rappelez des paroles qui y furent dites.

Et, comme nous-mêmes, c'est avec une certaine stupéfaction que vous avez appris, aussitôt après, que la Grande Loge de France avait décidé de suspendre toute relation ainsi que toute correspondance avec nous.

Les documents nécessaires, explicites, vous ont été fournis. Il n'est pas dans mon intention de revenir là-dessus.

Mais il faut toute de même bien constater que cette décision de la G. . L. . de France a eu pour résultat, de perturber le climat maçonnique français. La ligne doctrinale du Conseil de l'Ordre fut très vite, très facilement, très logiquement élaborée. Vous la connaissez.

Mais les choses, au stade des répercussions pour l'obédience dans vos Or. . parent, un temps, apparaître comme embrouillées, par suite de l'action personnelle directe de la plupart des membres du Conseil Fédéral de la G. . L. . de France, Grand Maître en tête.

Ils se propulsèrent à dessein, et au maximum dans tous les Orient, pour raconter fraternellement que cette décision, qu'ils avaient été contraints de prendre la mort dans l'âme, ne devait altérer en quoi que ce soit les rapports entre FF. . ou entre Loges de nos deux Obédiences, que rien n'était changé et que tout allait comme devant.

C'était en somme, la mise en place systématique d'une équivoque qui pouvait jeter le doute dans des esprits fraternels confiants, et qui pouvait aussi, si l'on y prenait garde, créer certaines complications.

Le Conseil de l'Ordre du G. . O. . de France a manifesté en cette affaire, le plus grand esprit de compréhension auprès des FF. . de notre Obédience. Il s'est gardé de prises de positions inutilement fracassantes qui, cependant, eussent été faciles.

Certes, il a été conduit à prendre dans quelques cas isolés (la liste vous en a été communiquée) des mesures d'exclusion, motivées par des violations flagrantes et réitérées du Règlement général. Ces mesures, du reste, ne firent l'objet d'aucun « appel ». Mais l'on peut affirmer, sans crainte de démenti, que l'ensemble de la Maçonnerie du G. . O. . de France s'est montré digne, respectueux de nos lois, attaché à notre Ordre et fidèle à notre idéal.

Une seule Loge (si l'on peut s'exprimer ainsi, car en fait elle s'est appropriée un Titre distinctif qui ne lui appartenait pas puisqu'une partie de ses membres en restait au G. . O. . D. . F. . la légitime dépositaire) une seule Loge, avec une douzaine de FF. ., a estimé devoir se transférer au sein de la G. . L. . de France. Vous en connaissez bien les motifs.

Dans le même temps, non pas une, mais plusieurs Loges de la G. . L. . de France sont venues chez nous en bloc, tandis que nous enregistrons de nombreuses adhésions à titre individuel.

Par conséquent : aucun désordre ne s'est produit, aucune cassure, aucun départ (vraiment regrettable). Le G. . O. . de France, identique à lui-même, est toujours là, bien vivant, bien soudé, tenant ferme la hampe de son étendard.

Que s'est-il passé, que se passe-t-il chez ceux qui ont suspendu les relations avec nous ? Je ne veux pas le savoir. Cela ne nous regarde que dans la mesure où des décisions seront prises ou ne le seront pas, et parviendront officiellement à notre connaissance.

Pour le moment, rien n'est changé.

Les choses sont ce qu'elles étaient en septembre dernier après notre Convent.

Toutefois, le Conseil de l'Ordre pense que, sans trahir votre esprit, il se doit, si la situation ne se modifie pas, d'être vigilant, de prendre garde et de veiller sur les intérêts de tous ordres de l'association, si ceux-ci se trouvent menacés.

Et, comme il sait que sa vigilance ne dépend en fait que de la vôtre, c'est vous dire qu'il vous fait à tous la confiance la plus totale pour qu'aucune faille ne vienne menacer notre édifice moral aussi bien que matériel.

Je vous signalerai, au passage, pour apaiser certaines éventuelles inquiétudes, qu'en ce qui concerne l'Orphelinat Maçonnique (organisme interobédientiel fondé par le G. . O. . en 1862), le G. . O. . de France a réglé ses cotisations. Il ne pourrait, en effet, lui venir à l'esprit de rendre responsables, par voie indirecte les « orphelins » de nos FF. ., d'une situation à laquelle ils ne peuvent rien et dans laquelle ils ne sont pour rien.

La bienfaisance, la solidarité, l'entraide fraternelle, pour nous, se situent bien au delà, bien au-dessus des diplomaties d'obédiences plus ou moins télécommandées...

Voilà pour la Grande Loge de France, et voilà donc pour l'essentiel sur le plan national.

— II —

SITUATION MAC. . SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La rupture, dont nous parlions tout-à-l'heure, a été signifiée simultanément par la G. . L. . de France au G. . O. . de Belgique.

Je préfère ne rien dire des motifs ici invoqués, mais je peux toujours remarquer que cette rupture s'est accompagnée, à quelques mois près, de la reconnaissance accordée par la G. . L. . de France, à la fraction scissionniste du G. . O. . de Belgique, installée sous le nom de G. . L. . de Belgique.

Il est, par conséquent, loisible de constater que, sur le plan européen, existent maintenant :

— d'une part, le groupe des anciens membres de la Convention dite de Luxembourg (cette convention qui, depuis bientôt deux ans, s'est ajournée sine-die) et qui rassemble en principe : La G. . L. . de France, le G. . O. . d'Italie, la G. . L. . de Vienne, la G. . L. . Unie d'Allemagne, la G. . L. . Suisse Alpina, le G. . O. . des Pays-Bas, la G. . L. . de Luxembourg ;

— et d'autre part : le G. . O. . de Belgique et le G. . O. . de France.

Il convient d'y ajouter des Obédiences de création récentes certes, mais dont toutes, sauf une : la G. . L. . de Belgique, sont issues d'un désir de cesser d'être dépendantes. Ce sont *pour le moment*, les suivantes : La G. . L. . des Pays-Bas, le G. . O. . de Suisse, le G. . O. . de Luxembourg, la G. . L. . allemande de Hambourg-Hanovre, la G. . L. . Nationale Française « Opéra » (ex Neuilly).

En un mot comme en cent, l'Europe maçonnique est singulièrement divisée. Plus peut-être parce qu'elle ne l'a jamais été, parce qu'au delà du formalisme invoqué, s'exaltent des questions de fond. C'est la G. . L. . Unie d'Angleterre elle-même qui le reconnaît implicitement, sous le double grief de la non-croyance en Dieu et de « faire de la politique » (voir sa publication dans le *Times*).

D'un côté, se trouvent les Maçonneries à tendance dogmatique. De l'autre côté, les Maçonneries traditionnellement à tendance libérale. En d'autres termes, d'une part, les Maçonneries qui — en cédant à toutes les exigences — espèrent toujours que la G. . L. . Unie d'Angleterre les reconnaîtra. D'autre part, celles qui en ont fait leur deuil. Ces dernières pensent que depuis 250 ans, un fossé s'est creusé entre la Maçonnerie de caractère anglo-saxon — forme particulière d'une Maçonnerie — et la Maçonnerie du type libéral, a-religieux, qui sera la seule Maçonnerie de demain.

Elle sera forcément la Maçonnerie de demain, parce qu'elle est restée progressive (c'est-à-dire, en cela fidèle à l'esprit des fondateurs), parce qu'elle est plus humaine (c'est-à-dire ne pratiquant aucune exclusive), parce qu'elle croit que « l'esprit » domine la lettre, la vivifie, et *a fortiori*, la crée.

Tout ceci vous donne une idée, mes FF. ., de cette sorte de « chaos » qui marque actuellement la Maçonnerie Européenne. Au sein de ce chaos, quelques vacillants symptômes encourageants deci delà, se manifestent cependant. Ce sont :

1) Malgré les sacrifices consentis par elle, la non reconnaissance de la G. . L. . de France par la G. . L. . Unie d'Angleterre « pour manque de sincérité dans ses convictions apparentes » (voir la Grande Presse anglaise) ;

2) La modification des statuts d'Alpina dans un sens libéral, modification votée à la quasi-unanimité par leur Assemblée de Grande Loge ;

3) La mise en demeure faite par les Anglais à la G. . L. . Suisse Alpina et au G. . O. . des Pays-Bas d'avoir à rompre les relations avec la G. . L. . de France...

Or, pour la première fois de son histoire, la G. . L. . Unie subit quelque chose qui ressemble fort à deux échecs car ses injonctions ne sont pas immédiatement exécutées. Les Suisses répondent, en effet : « Nous examinerons la question de la rupture avec la G. . L. . de France lorsque vous aurez exigé la même rupture de la part des Maçonneries Nord-américaines qui entretiennent des relations avec elle. »

Et les Hollandais, eux, ont mis l'affaire en délibéré... réservant leur réponse.

Il peut apparaître, de prime abord qu'une telle situation n'est pas très claire. Et, en fait, elle est assez confuse parce qu'en réalité, les dirigeants de toutes les obédiences du premier groupe rencontrent des difficultés pour mener leur action, par suite de l'existence chez eux de courants libéraux plus ou moins actifs, plus ou moins puissants, velléitaires quelquefois, mais qui existent quand même et qui tendent à s'affirmer de plus en plus. Un processus d'évolution est là en cours, dont nous ne pouvons absolument rien préjuger.

Cette situation pose de nombreux problèmes, d'importance inégale. Le problème essentiel actuellement est de savoir qu'ayant été pratiquement mis au ban du soi-disant « universalisme maçonnique », c'est-à-dire du monde maçonnique sous obédience anglo-saxonne, le G. . O. . de France se doit de dire au Monde sa position. De le dire clairement, sans provocation inutile comme sans menace. Mais d'indiquer quel chemin il entend suivre désormais. De dire quelle est sa voie, en un solennel message qui fixera, une fois pour toutes, les positions.

Votre Conseil sortant a élaboré la trame de ce message, parce que nous savons non seulement qu'il est indispensable, mais qu'il est attendu par tous ceux qui, dans le monde, commencent à trouver la vassalité insupportable.

Nous y travaillons depuis longtemps. Mais il fallait, pour des raisons compréhensibles, savoir ce qui allait se passer en Belgique, puisque le Grand Maître Remouchamps était à fin de mandat.

Depuis le mois de juin dernier, le Lieutenant Général BEER-NAERTS a succédé au G. . M. . REMOUCHAMPS. Nous sommes allés assister à son intronisation. Nous avons conféré avec lui, de même qu'il est venu nous rendre visite à Paris et nous faire part de la position de la Grande Puissance Maçonnique à la tête de laquelle il se trouve.

Sans qu'il soit possible d'entrer ici dans le détail, je puis vous exprimer que le G. . O. . de Belgique et le G. . O. . de France, ayant les mêmes conceptions, la même vision des choses et le même désir, vont maintenant, la main dans la main, plus unis que jamais, s'acheminer sur une voie identique, pour peut-être un nouveau destin.

Au demeurant, le Grand Maître du G. . O. . de Belgique sera présent à notre séance de clôture et je suis persuadé qu'il vous confirmera lui-même ce que je viens de vous dire.

Nous sommes donc prêts maintenant, et ce sera une des premières tâches de votre nouveau Conseil, de lancer au Monde maç. . l'appel commun du G. . O. . de France et du G. . O. . de Belgique.

Ici, mes FF. ., je voudrais ouvrir une parenthèse. Elle peut sembler hors de propos, mais vous verrez que ce n'est qu'une apparence.

J'ai le grand chagrin de vous faire part du décès de notre ancien G. . M. ., le Professeur Paul CHEVALLIER. Il est mort loin de la Terre de France, en service commandé qu'il avait lui-même sollicité. Loin de sa famille, loin de nous, pratiquement seul et c'est ce qu'il avait souhaité, cherché, voulu.

Le moment venu, l'hommage qui lui est dû trouvera sa place en les formes habituelles.

Mais nous devons marquer aujourd'hui la perte que la France et la Maçonnerie tout entière ont faite en sa personne.

Nous devons nous incliner respectueusement, tristement, sur la fin d'un personnage d'apparence factice quelquefois, singulier de temps à autre, profond souvent, malconnu de beaucoup et pour cette raison : méconnu ou mal compris. Car, devant le personnage réel, se dressait le personnage volontairement campé, *pour toujours*, mais qui était de toutes manières, un personnage hors série, comme il n'est pas donné d'en rencontrer souvent.

Mes FF. ., debout et à l'ordre, je vous prie, pour observer la mémoire du Grand Maître Paul CHEVALLIER, une minute de silence.

*
**

Cette pénible parenthèse étant fermée, voici pourquoi je l'avais ouverte à cet endroit :

C'est Paul CHEVALLIER qui, en 1953, lança l'idée de la création de « l'Alliance Fraternelle des Puissances Maç. . reconnaissant la liberté absolue de conscience ».

J'eus l'honneur d'en être le Secrétaire permanent depuis sa fondation jusqu'à cette année où j'ai demandé à être relevé de ma fonction. C'est vous dire que je suis assez bien placé pour savoir quel fût le destin de cette Alliance jusqu'à ce jour. Torpillée à l'intérieur, sabotée sur le plan national, boycottée sur le plan international, cette Alliance n'a pu vivre jusqu'ici que parce que le G. . O. . de France et le G. . O. . Belge la soutenaient.

Peut-être, par un de ces retours fréquents du sort, est-ce la disparition de son fondateur qui va coïncider avec une « relance » victorieuse ? Je n'en sais rien. Mais ce que je puis dire, c'est que dans le tableau des relations internationales, tel que je vous l'ai esquissé à grands traits, l'Alliance doit pouvoir reprendre sa place, doit repartir dans un élan nouveau, car enfin il va bien falloir se compter dans un avenir proche, se compter sur l'adhésion formelle ou la non-adhésion au principe de la Liberté de conscience !

L'Alliance ne sollicite absolument rien d'autre que cette adhésion, laissant chacun libre sur tous les autres points et j'espère qu'auront enfin fait long feu le genre de calomnies qui consistait à répandre partout que l'Alliance, comme la Ligue Universelle des Francs-Maçons, étaient les « cinquième colonne » du G. . O. . D. . F. . .

*
**

Je ne vous parlerai ici ni de la G. . L. . EUROPE, ni des problèmes de « reconnaissances » qui vont bientôt se trouver posés .La question n'est pas mûre. Le temps nous manque aussi. Et c'est d'une politique d'ensemble qu'il s'agit, dont le Conseil de l'Ordre doit élaborer la doctrine lorsqu'il en aura terminé l'étude.

Cette politique sera fonction des attitudes des Obédiences. C'est un problème difficile et délicat.

— III —

LA MAÇONNERIE DU G. . O. . EN SON CONTEXTE INTERIEUR ET EN SA POSITION DANS L'ETAT ACTUEL DE NOTRE PAYS

A. — *Affaires intérieures proprement dites :*

Vous connaissez bien, mes FF. ., par la lecture scrupuleuse que vous font de nos circulaires, les Orateurs de vos Ateliers, ce que fût l'activité du Conseil durant l'année qui vient de s'écouler.

Mais quelques points importants méritent d'avoir un relief plus accentué. Ce sont, dans l'ordre à peu près chronologique :

— le vote des lois que nous appelons « anti-laïques » et l'action que nous avons dû mener en haut lieu, sans succès, il faut le reconnaître ;

— les événements dits du « 24 janvier 1960 » et notre prise de position pour la défense des institutions républicaines.

Mais, dans le même temps, il y eut aussi Fréjus, Agadir et l'île Maurice. Nos pertes en matériau humain furent lourdes à Agadir, les pertes strictement matérielles aussi. Moins spectaculaires, furent-elles sans doute à l'île Maurice, mais il n'empêche que les sinistres de nos membres en cette île s'élèvent à environ 500 millions.

■ Nous avons tous fait tout ce que nous pouvions. Notoirement, les Loges ont répondu magnifiquement à notre appel à la solidarité et qu'elles en soient ici remerciées au nom des bénéficiaires et en notre nom.

Il est nécessaire cependant d'insister sur le dévouement particulier de ceux d'entre nos FF. qui, sur place, eurent la charge de nous représenter, de prendre les mesures appropriées, de répartir les secours et de payer beaucoup de leurs deniers et de leurs personnes.

S'il était concevable qu'un Tableau d'honneur de la Fraternité puisse exister, c'est unanimement que le Conseil de l'Ordre vous proposerait d'y inscrire notre F. Raoul JUE, G. M. adjoint, pour tout ce qu'il a fait à cette occasion, au Maroc, aidé en sa mission par tous les Présidents d'Ateliers de cette région.

— Troubles à l'extérieur, sinistres, deuils... tout cela ne devait pas et ne pouvait pas empêcher la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires adoptées par vous lors de notre dernière Assemblée Générale. Il est probable que, de même que pour toute nouveauté, un certain « rodage » soit nécessaire, jusqu'à présent, aucun grincement sérieux ne s'est produit. Au demeurant, c'est de vous que relève le bon fonctionnement du mécanisme. Je pense que vous y avez songé, notamment en matière de représentation au sein des nouvelles instances de Justice. Le Conseil de l'Ordre, de son côté, a fait de son mieux pour exécuter vos décisions.

Vous dirais-je un mot de certaines questions immobilières ? Là encore, le dévouement de certains de nos FF. et notamment entre autres, dans deux grandes villes de l'Est, ont permis à la S.A.I.G.O.F. de réaliser d'heureuses opérations sous l'œil attentif de son dévoué meneur de jeu, le Président que vous connaissez bien.

Ces opérations, conduites sans tapage et sans publicité, c'est-à-dire comme il convient dans nos rangs, méritent que nous adressions nos félicitations à leurs artisans. Je ne les nommerai pas. Mais je pense que vous vous associerez tous à moi pour les en remercier.

En ce qui concerne le problème immobilier numéro un, je veux dire le problème de la construction rue Cadet, voici où en sont les choses : en principe, tout est prêt, tout est réglé. Le premier coup de pioche est à donner et pourrait déjà être donné.

Pourquoi alors n'est-ce pas en train ?

Parce qu'un incident s'est produit : la menace d'écroulement du mur de la maison voisine qui a amené la Préfecture de la Seine à décider l'évacuation de l'immeuble puis son abattement. Vous comprendrez aisément qu'il n'est pas possible de commencer à

construire sous une menace d'écroulement dont par ailleurs on pourrait imputer la responsabilité aux constructeurs du 16 bis, responsabilité que nous non plus ne voulons pas assumer.

Et voilà pourquoi l'affaire semble arrêtée.

L'on nous a affirmé que la Préfecture irait vite. C'est de ces décisions en tous cas que relève à présent la mise en route de la construction dont vous avez adopté le principe il y a deux ans, et dont il ne dépend plus de nous maintenant qu'elle devienne une réalité.

B. — LAICITE

Il est inutile de rappeler ici les efforts consentis par le Conseil de l'Ordre, d'une part, par le Comité de Laïcité du G. O. D. F., d'autre part (et ici je dois vous signaler le dévouement inlassable de ses membres, mais plus particulièrement des FF. BODEREAU et BLIARD), par l'ensemble des LL. enfin, qui contribuèrent à leurs places respectives au succès de la pétition nationale du C.N.A.L.

Vous en connaissez les résultats.

Mais il n'est pas exagéré de constater que pour le Gouvernement comme pour les assemblées parlementaires, tout se passe comme si cette pétition n'avait pas eu lieu.

Tout se passe comme si ces hautes instances avaient pris à leur compte les lignes suivantes parues en avril ou mai dernier dans « La Voix de la Cathédrale de St-Brieuc ».

Oyez plutôt, mes FF., la citation textuelle :

« Du point de vue philosophique et scientifique le plus rigoureux, l'homme laïque, l'homme des marxistes, des francs-maçons, de tous ces tarés et non-évolués de la Libre-Pensée, est un monstre dont le développement normal s'est trouvé arrêté à un stade inférieur.

« C'est un être qui s'est réalisé sur le plan biologique et psychique, mais qui reste incapable d'accéder à l'existence supérieure d'une personnalité à l'image de Dieu, un être qui, au total, demeure le simple représentant d'une espèce d'animal un peu supérieure à celle du canard. »

Tout se passe donc comme si se ravalait déjà à ce niveau, l'un de nos écrivains célèbres — lequel était considéré comme étant assez clairvoyant — et, qui, dans ces « Conseils à un Roi Gaulois », disait ceci :

« Veillez à l'éducation des enfants de votre peuple, mais gardez-vous de la confier au premier venu qui voudra s'en charger, et encore moins à aucun corps particulier tel que celui des Druides, dont les intérêts sont toujours différents de

« ceux de l'Etat. Considérez l'éducation des enfants de votre peuple comme la partie la plus précieuse de votre administration. C'est elle seule qui forme les citoyens : les meilleures lois ne sont rien sans elle. »

J'ai nommé : Bernardin de SAINT PIERRE.

Que vous dirais-je d'autre si ce n'est que la lutte continue et que vos efforts, nos efforts à tous ne peuvent et ne doivent, en aucun cas, se relâcher.

...Et que l'on ne prête sans doute pas suffisamment attention, s'agissant de cette matière, à certaine entreprise dite de « Réarmement moral » qui tisse actuellement ses filets, soigneusement, avec des moyens énormes, non seulement sur le territoire, mais encore plus loin... Mais ceci nous entraînerait hors des limites de ce propos.

*
**

C. — AFRIQUE.

Vous savez quel intérêt, avec quelle anxiété fraternelle, le Conseil de l'Ordre s'est penché sur le problème de la « Communauté » et du devenir de ses citoyens.

Après des rapports clairvoyants et précieux exposés en Conseil par certains d'entre nous, après une étude minutieuse, le Conseil donna mandat au G. M. adjoint JUE, qui entreprit, bénévolement, une grande tournée en Afrique dite Noire.

Pour vous donner une idée du travail qu'il a pu accomplir, je vous dirai que son compte rendu « condensé » a duré plus de trois heures. Trois heures de faits, de preuves, d'analyse, d'examen authentique et sérieux. L'on ne dira jamais assez combien cette sorte de voyages, quand ils sont effectués *comme celui-là l'a été*, sont « payants »... et l'on ne dira jamais assez ce que nous devons, *stricto sensu*, à notre F. JUE pour cette action qu'il a menée avec une compétence et un doigté exemplaires.

Vous n'ignorez pas que notre souci a été de mettre en route une grande œuvre, de longue et patiente haleine. Pour cette œuvre, un plan sur plusieurs années a été adopté qu'il ne nous est pas possible d'exposer. Mais ce que vous ne devez pas ignorer, c'est qu'à l'exécution de ce plan, ont été affectés une grande partie de nos fonds de propagande, et qu'au surplus, cette exécution dépend de l'orientation des événements.

C'est non seulement parce que c'était notre devoir, une de nos raisons d'être, mais parce qu'ainsi que je vous l'ai déjà dit plusieurs fois et notamment l'an dernier : l'heure de l'Afrique a sonné.

Comme tous les commencements, celui-là est difficile. Il se produit dans la douleur. Mais en regardant bien autour de soi, peut-être pourrait-on dire que pour nous Français, et jusqu'à ce jour, l'opération ne s'est après tout pas si mal passée !

Et puis, est-ce nécessaire de vous remettre en mémoire d'autres commencements que vous connaissez bien, comme par exemple, ceux de la République des Etats-Unis d'Amérique ou ceux de la République Française — première, deuxième et troisième du nom — ou ceux plus récents de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ou encore de la Chine Nouvelle... ?

Ne furent-ils pas « douloureux » ces commencements ?

Alors, il faut bien se rendre à l'évidence : le crépuscule de l'Occident monte lentement à l'horizon. Du moins, de l'Occident tel que nous l'avons toujours conçu.

Pareil à tous les crépuscules, c'est une heure indécise.

Et les tentatives de regroupement — sur lesquelles les Occidentaux eux-mêmes ne semblent pas d'accord, paraissant oublier un peu légèrement ou à dessein certains différends ou autres génocides qui les ont séparés, il n'y a pas si longtemps — n'y changeront rien.

Pour que ce crépuscule ne conduise pas à la nuit, il nous faut conserver la « Lumière ». Il nous faut la couvrir, l'alimenter de nos forces défaillantes sans réticences ni réserves, la transmettre enfin.

A ce prix-là à ce prix-là seulement, ce qui fit et ce qui fut notre grandeur pourra se perpétuer par le relais, à d'autres mains fraternelles, confié. D'autres mains que les nôtres auront façonné, auront aidé dans un grand élan d'espérance et d'amour. Car cette précieuse Lumière, qui a fait notre grandeur, doit maintenant puiser des forces neuves, avoir un aliment nouveau pour être enfin la « nouvelle Lumière » :

— celle de l'universalité solidaire, continue dans le Temps et dans l'Espace, des hommes et du monde de demain.

*
**

D. — SITUATION INTERIEURE PROFANE (1).

Cependant, le climat actuel de notre pays est ce qu'il est. Ce n'est pas un climat qui se rencontre fréquemment.

Avoir l'air de l'ignorer, serait vouloir systématiquement faire abstraction de la vie que nous vivons.

(1) Je tiens à préciser que cet exposé reflète mon point de vue personnel ; je n'ai ni la prétention, ni le désir de représenter l'opinion officielle de l'Ordre.

Dans notre esprit, ce ne sera pas « faire de la politique » que de constater un état de fait, d'essayer d'en prendre la mesure, de méditer, de dire la crainte que certaines choses nous inspirent. Nous ferons notre possible pour être objectifs en clamant notre alarme devant certains dangers qui nous cernent en se précisant.

Tout autant que quiconque, nous savons que les anciens Landmarks — ceux de 1717 et 1723 — précisent bien qu'il faut se soumettre aux lois de l'Etat et qu'il ne faut encourager nul Frère à la rébellion. Mais nous pensons que ce Landmark vise la subversion, la révolte ouverte et active. Notre propos ici est d'user simplement du droit que nous confère jusqu'à nouvel avis, la Constitution de notre pays : à savoir, de dire que nous ne sommes pas d'accord.

L'impression générale, qui peut donc se dégager, est celle d'une effarante incohérence « apparente ». Ce qui peut aussi vouloir signifier, d'une telle cohérence dans la continuité d'errements mille fois connus, mille fois dénoncés.

Et d'abord, la situation au point de vue alimentaire est terriblement catastrophique : il y a pratiquement abondance de presque tout. Aussi les décharges publiques sont-elles à l'ordre du jour. Tandis que le pouvoir d'achat s'amenuise et qu'il faut nécessairement hausser les salaires.

Vulgaires problèmes d'intendance a-t-on pris l'habitude d'apprécier. Et comme chacun le sait bien : l'Intendance suivra.

Elle suivra jusqu'au jour où les ventres affamés, les esprits au point de rupture n'auront « plus d'oreilles » devant cette vérité première si bien connue, que pour ne plus avoir faim, il faut manger, qu'il est donc monstrueux d'avoir faim devant des garde-manger remplis.

Mais ceci, sans nul doute, trouve ses origines plus avant...

*
**

Dans le même temps, où, nous dit-on, les caisses de l'Etat jamais tant ne regorgèrent, il n'y a pas d'argent pour trouver les fonds nécessaires à la création d'organismes à vocation strictement pacifique, c'est-à-dire utiles, rentables, profitables, nécessaires, pour ne pas dire indispensables.

Il n'y a pas d'argent parce que trouver ces fonds n'est, en somme, « qu'un problème de pensée », un problème de « psychologie de décision ». La meilleure démonstration qu'on en puisse trouver dans l'immédiat est celle-ci : les fonds sont bien disponibles pour la création d'une certaine force dite de « frappe » sur l'utilité

de laquelle, il n'est pas exagéré de penser que les avis sont très inégalement partagés.

Mais il semble que la « représentation populaire » soit muette au point que lorsqu'une voix est écoutée — si d'aventure elle ose s'élever —, c'est uniquement parce qu'elle appelle la vigilante attention de l'administration à moins de tolérant libéralisme.

Ici, pourrait se placer valablement ce que je me permettrai d'appeler sans commentaires : l'incident de la Radio. Sans entrer dans le détail, il faut que vous sachiez clairement ceci : depuis le mois d'avril dernier, toutes nos émissions radiophoniques subissent une nouvelle censure. Cela veut dire que ce qui, dans nos textes, pourrait ne pas convenir au Ministre de l'Information, est supprimé d'autorité sur les bandes d'enregistrement. Une circulaire explicative vous a été adressée à ce sujet.

Mais ceci, nous concernant, est secondaire par rapport au reste ; à tout le reste, qui s'instaure sans bruit, à pas menus, s'ils ne sont comptés !

A tout ce reste qui tisse un invisible, mais inexorable filet où viennent mourir asphyxiées, nos libertés les plus élémentaires !

Alors, pourrions-nous laisser faire, pourrions-nous laisser perpétrer, sans rien dire, tous les attentats qui se commettent chaque jour ?

— C'est la Constitution que l'on viole impunément par des artifices d'interprétation ;

— C'est la Justice que l'on « renove » à grands coups « d'ordonnances » et de manière si curieuse que cette rénovation a pour conséquences :

— la manipulation des droits de la défense avec une telle dextérité qu'elle aboutit presque à l'inexistence de droits ;

— les mains laissées pratiquement libres à la police ;

— l'arrestation sans comparution devant le juge d'instruction ;

— le maintien en prison sans motif légalement invoquable ;

— et, pour finir, le rétablissement de la peine de mort en matière de délit politique.

— Ce sont des Ministres qui se permettent, en des contentieux où les instances qualifiées se sont prononcées, de ne pas obtempérer en disant tout uniment « que la Justice a mal jugé ».

— Ce sont les internements administratifs (commencés à dire le vrai, bien avant 1958) arbitraires, sans délais, sans autre recours possible que le bon vouloir du prince,

— et enfin, parce qu'il faut abrégé, c'est la presse — pourtant si docile dans son ensemble — qu'on va mettre davantage au pas,

en restreignant la liberté d'expression d'une manière jamais vue, même aux temps de nos régimes les plus absolus.

Ce genre de décisions de l'Autorité — et en ces cas, les initiatives sont surtout d'ordre ministériel — s'accompagne d'ordinaire de la prise du pouvoir par un parti politique à vocation exclusive.

Mais il est sans exemple (sauf en pays absolument totalitaire), qu'une telle formule ait pu survivre longtemps. Les précédents historiques sont nombreux où ce genre d'ordonnances en matière de liberté d'expression, de restriction de la liberté tout court, et de mise sous tutelle de la Justice furent la cause de la désaffection, puis du refus populaire au régime qui se croyait tout permis.

Il est vrai que c'était aux temps nostalgiques de la navigation à voile et de la lampe à huile...

Mais peut-être n'est-il pas inutile alors, de remémorer, à ce propos, c'est-à-dire face à la carence apparente de l'opinion et à son mutisme quasi-général, le proverbe arabe, toujours valable et que nous nous permettons de signaler respectueusement à ceux qui veillent sur notre destin :

« Lorsque tu n'entends que le silence, demande toi si tu entends bien. »

GUERRE D'ALGERIE

Il faut bien dire aussi deux mots de ce cancer qui nous ronge le flanc et dont la guérison ne semble pas prochaine : la guerre d'Algérie.

Laissant volontairement de côté les aspects politique, social, économique, racial et national du problème, nous en synthétiserons l'essentiel et l'ensemble par cette citation — qui, écrite à l'heure actuelle conduirait, son auteur devant les Tribunaux des Forces Armées — :

« Les opérations d'Algérie procurèrent aux ambitions militaires « toujours en éveil, l'occasion de se manifester. Dans l'Etat, « l'Armée eût la première place, ses chefs, le premier rang. »

— Le subversif qui écrivait ces lignes n'est autre que le Maréchal de France FRANCHET d'ESPEREY dans son « Histoire Militaire et Navale de la Nation Française. »

Aussi est-il juste de dire qu'il était maréchal quand il les écrivit et qu'il est beaucoup pardonné aux maréchaux — par habitude —

PROTESTATION SOLENNELLE

Mais cet aspect des choses ne doit pas et ne peut pas nous faire oublier celui qui est spécifiquement le nôtre : défendre par tous les moyens, la dignité de l'Homme, son « honneur d'être » et sa « qualité ».

C'est pourquoi, lucidement, conscient de la gravité de mes paroles, en en prenant l'entière responsabilité, mais certain d'être votre porte-parole à tous, j'élève en ce moment une solennelle protestation.

Avant de la formuler, laissez-moi dédier une pensée très triste et endeuillée à tous les morts, à tous ces morts qui sont tombés déjà et qui tombent chaque jour, des deux côtés.

Ils tombent en croyant respectivement que leur cause est la juste cause.

Tous ceux qui disparaissent ainsi, sont des hommes comme nous, leur disparition ne peut qu'amoindrir le patrimoine de l'humanité.

Et je m'incline, respectueusement devant leur sacrifice.

— Je dis clairement et nettement, avec indignation, que le terrorisme, les assassinats, les attentats contre les non-combattants, contre les femmes et les enfants, ne sont pas les armes qui conviennent pour atteindre à la liberté dans la dignité.

Mais simultanément, je dis aussi que les exactions et que la torture deshonnorent, deshonnorent ceux qui les pratiquent et anoblissent ceux qui les subissent (nous savons que le Chef de l'Etat les a désavouées... mais qu'elles continuent).

Je dis que les détentions arbitraires, certaines conceptions ou certaines formes de « camps de regroupement », certaines pratiques des arrestations préventives, certaines manières de concevoir et de rendre la justice constituent des taches sur le drapeau d'un grand pays.

Je dis que ces méthodes sont aussi condamnables que les précédentes.

Je pense que les unes engendrent les autres et réciproquement. C'est un cercle vicieux dont personne ne pourra jamais établir avec précision ou exactitude l'origine. C'est un cercle infernal, ambivalent dans sa monstruosité, qui nous fait rougir d'être des hommes.

L'on nous dira : « C'est la Guerre » !

Tout le monde sait bien que la guerre est amoral et que pas plus que la bombe H, sur des populations lancée, elle ne saurait être « propre ».

Et c'est pourquoi, parce que nous croyons à la morale, à sa permanence, à sa transcendance, je demande que cessent toutes ces choses, des deux côtés, qui prouvent une fois de plus, qu'aux heures troubles, l'homme, quel qu'il soit, tend le plus souvent, à côté d'exceptionnels. « dépassements », à s'aligner au niveau le plus bas, celui des forces viles qui échappent au contrôle de la Raison et de la pensée lucide, c'est-à-dire de la pensée tout court. Alors, c'est l'oubli incommensurable du fait que nous sommes tous frères, tous de la même matière, de la même qualité et que nous sommes à la fois tous responsables et tous victimes.

Le G. . O. . de France ne peut pas laisser continuer indéfiniment cette innommable dégradation humaine, sans élever la voix.

Mes FF. . Algériens, mes FF. . Français, vous tous qui combattez, c'est une sincère, véhémence, douloureuse, apolitique, mais fraternelle adjuration que je vous lance aujourd'hui.

Est-ce donc si difficile, si inhumain d'arriver, des deux côtés de la barricade, à considérer qu'avant tout vous êtes des hommes et comme tels, que vous vous devez un minimum de respect mutuel ? Est-ce donc si difficile de faire, comme je le fais aujourd'hui, un effort net et ferme, un effort de bonne volonté pour vous désolidariser avec tout votre cœur et toute votre conscience, de l'animale et apathique soumission des vies subordonnées ?

*
**

CONCLUSION

Ainsi s'installe le régime nouveau.

Quel est ce régime ? Nul ne le sait.

La seule chose que l'on puisse dire avec certitude, c'est qu'il est « charismatique », c'est-à-dire relevant de la Grâce et participant de l'Illumination directe. Il communique sans intermédiaire avec les masses. La conscience de ces masses est plus ou moins violée selon des techniques sûres et éprouvées, de manière à obtenir leur adhésion sentimentale sans réflexion, dans l'équivoque permanente et l'absence de desseins nettement définis.

Il n'est basé finalement que sur « l'équilibre » hypothétique d'un homme — qui n'est qu'un homme lui — aussi.

Comme dans toutes les mises en scène bien faites, existe un fond sonore. Dans celui-ci l'on perçoit, sans avoir trop besoin de prêter l'oreille :

— le pas lourd, martelé, inexorable, des légions mercenaires, non plus aux ordres des Consuls, mais de simples centurions, —

les légions n'étant que l'instrument d'action du quatrième pouvoir : l'Armée, — (dont il faut bien se rendre à l'évidence qu'il existe) ;

— la plainte assourdie, douloureuse, à peu près sans écho, des hommes qu'on embastille ;

— et le silence de tous ceux qui se laissent asservir sans rien dire, sans réagir, par faiblesse, paresse ou crainte et surtout par lâcheté, parce qu'ils sont mûrs sans doute pour n'importe laquelle des servitudes.

*
**

Malgré tout cela, mes FF. ., rien ne peut empêcher que le monde soit en accélération constante.

Les lendemains qui nous attendent, ne relèvent d'aucun déterminisme et d'aucune fatalité. Ils ne seront pas les jours voulus par la Providence ou ceux préparés par les soins d'une quelconque magie.

Nos lendemains seront ceux que nous aurons faits, si nous savons à l'avance, c'est-à-dire à temps, les prévoir et les préparer.

Dans ce travail de « prospective », quelques points fixes peuvent et doivent nous guider : jalons permanents de notre œuvre et justification superflue de notre existence. Ce sont :

— le sentiment, poussé jusqu'à devenir instinct, de la Fraternité,

— le sens civique : non plus seulement au stade national, largement dépassé, ni au stade international, en train de se dissoudre, mais au stade « universel », qui est notre vocation propre,

— enfin, la protection de l'homme et des valeurs qu'il représente avec ce qui le caractérise essentiellement : l'acquiescement à la raison, aux valeurs morales permanentes et à la liberté.

Car savoir n'est pas tout. Il faut comprendre et d'abord vouloir comprendre. Il faut aimer aussi, vouloir aimer.

A ce travail d'homme ainsi défini, c'est-à-dire s'aimant, se comprenant pour arriver à se connaître et à savoir, je vous convie, mes FF. ., en déclarant ouverts les travaux de l'Assemblée générale du Convent du Grand Orient de France pour l'année 1960 de l'Ere Vulgaire.

Marcel-J. RAVEL.